République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Délibération N° DE_20261022_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 14/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Amélie LALLOZ, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE
Représentés : Joël FROMENT représenté par Jean-Claude FROMENT, Patrick MARTY représenté par Sébastien CAYSSIALS
Absents et Excusés : Thibault CAMMAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un référent ambroisie, chenilles processionnaires et moustiques tigres

pMonsieur le Maire explique que la Commune doit désigner un référent pour l'ambroisie suite aux élections municipales de 2026. Les ambroisies sont des plantes exotiques envahissantes ayant des impacts sanitaires et agricoles importants. En effet, il s'agit d'une plante très allergisante qui provoque d'importants inconforts chez de multiples personnes. De ce fait, la mise en place de mesures de lutte à l'encontre de ces plantes invasives à |'échelle des collectivités est un axe nécessaire à I 'enrayement de la progression de ces espèces en France.

Dans leur instruction interministérielle du 20 août 2018, les communes sont invitées à désigner des référents chargés de repérer la présence des ambroisies, de participer à leur surveillance, de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction.

La commune doit aussi désigner un référent chenilles processionnaires et

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 23/10/2026

012-211202064-DE_20261022_006-DE
AGEDI

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil Municipal, à l 'unanimité des membres présents et représentés, a procédé a la désignation du représentant de la commune.

Référent ambroisie de la commune de ROUSSENNAC

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance

ROUSSENNAC (Aveyron)

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 23/10/2026

012-211202064-DE_20261022_006-DE
A G E D I